

hémorragie des poumons. J'ai toujours soigné cet homme depuis et il n'y a pas de doute que cette affection ne provienne du service actif. Avant d'aller au front, c'était un homme fort et robuste et depuis ce temps sa santé est telle qu'il lui a été impossible de gagner sa vie. Il a passé plusieurs mois dans un sanatorium, mais l'affection existe toujours. Il n'y a pas de doute qu'il n'eût dû recevoir une pension depuis que la maladie a commencé.

J'ai discuté très souvent cette affaire avec la commission des pensions en lui soumettant ces faits pour son information. Elle n'avait pas la lettre du docteur Farris ni celle du docteur Grant à l'époque où elle a discontinué la pension et j'étais absolument convaincu qu'en recevant ce renseignement, elle reviendrait sur sa décision et rétablirait la pension. Mais elle a persisté jusqu'à l'année dernière à refuser autre chose que la pension accordée pour la blessure dont il avait été atteint par le coup de fusil dont j'ai parlé. Voici une lettre du docteur Grant datée du 3 mars 1922,—et je dois dire que cette lettre n'a pas été sollicitée,—le docteur Grant m'a écrit sachant que le cas m'intéressait. Il dit :

WOODSTOCK, N.-B., 3 mars 1922.

M. J. B. Tompkins est encore malade et il a eu une nouvelle hémorragie des poumons, son état n'indique certainement pas d'amélioration.

Le docteur Grant à cette époque a soumis l'affaire au Camp Hill Hospital d'Halifax en vue d'y faire admettre cet homme en traitement parce qu'il se trouvait dans une malheureuse situation financière et était incapable de payer un médecin. La commission des pensions ne voulait pas admettre qu'il avait droit à une pension. Voici la réponse que le docteur Grant reçut du Camp Hill Hospital d'Halifax, à la date du 16 mars 1922 :

Dr N. P. GRANT,  
Woodstock, N.-B.

Votre communication du 10 courant relative à l'homme désigné en marge a passé par ce bureau.

Veuillez prendre note que la C. des P. Ottawa, a décidé définitivement qu'elle ne considèrerait pas l'affection pulmonaire de cet homme attribuable au service. Aucune mesure ne peut donc être prise pour le faire admettre dans une institution du R.C.S.

On a refusé de l'admettre dans un sanatorium même pour un traitement, bien que ses trois fils se soient conduits splendidement. Les trois fils sont partis en 1916 et ont servi pendant tout le restant de la guerre.

L'hon. M. BELAND: Il a été finalement admis, n'est-ce pas?

M. CALDWELL: Oui. J'en parlerai plus tard. Le docteur Grant m'a envoyé une copie de cette lettre et j'ai immédiatement discuté l'affaire avec le D.R.C.I. ici. Après avoir insisté très fortement, j'ai obtenu qu'on l'admette dans un sanatorium pour le soigner, et quand j'eus discuté très énergiquement la

[M. Caldwell.]

question avec la commission des pensions, on lui a accordé une augmentation de sa pension. Voici la lettre de la commission des pensions, datée du 28 juillet 1922.

M. le PRESIDENT: Je crains que la lecture de toutes ces lettres ne conduise l'honorable député un peu loin du sujet en discussion.

M. CALDWELL: Je n'étais pas présent quand on a discuté l'autre soir le principe du bill. Pourtant je voudrais qu'on me permette de lire ces communications.

M. le PRESIDENT: Je doute qu'on puisse lire ce dossier. Une grande partie de ce qui a déjà été lu ne se rapporte pas à la question.

M. CALDWELL: Je m'incline devant votre décision, mais je voudrais en parler si je ne peux pas lire la lettre. Le 28 juillet, une communication a été reçue de la commission des pensions disant qu'elle lui avait accordé une pension de \$21 par mois, pour lui, sa femme et trois enfants. Je crois que c'est une invalidité de 15 p. 100 qui donne droit à une pension de \$21 par mois et elle l'a faite rétroactive pour toute la période depuis son licenciement, après avoir refusé pendant trois ans de lui accorder plus de \$5.30 par mois en disant que son état n'était pas attribuable au service. Puis, en juillet 1922, les commissaires cèdent un peu et admettent que probablement sa condition est attribuable au service et ils lui accordent une pension que je considère comme une insulte pour un homme qui a de pareils états de services et qui n'est plus capable de travailler. Mais comme il doit vivre il a travaillé plusieurs fois pendant quelque temps. Chaque fois il retombe malade et doit se mettre sous les soins du médecin. Sa femme qui n'est pas une infirmière diplômée, laisse les enfants avec lui et va donner des soins au dehors afin de trouver de quoi manger. Leur maison est hypothéquée, les taxes ne sont pas payées et ils sont dans une situation financière très critique. Les trois fils qui sont revenus, sont mariés et ont éprouvé beaucoup de difficultés, comme la plupart des hommes rapatriés, à trouver de l'emploi eux-mêmes et ne devraient pas avoir à soutenir le père et la mère ainsi que les petits enfants.

Cependant, ils ont été obligés de consacrer une part du peu de maigres revenus qu'il leur restait après avoir subvenu aux besoins de leurs propres familles, à l'entretien de leurs parents. L'un des fils acheta une ferme de la commission de l'établissement des soldats sur des terres et acquitta le premier versement de 10 p. 100. Cependant, par suite de circonstances incontrôlables, il n'a pu réussir